

MAIRIE DE FORGES

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2014

<u>Présents</u>: BERNARD Micheline, BARITEAU Philippe, RENOU Gérard, BERNARD Gilbert, LAFORGE Fabienne, METTEN Laëtitia, SAUNIER Luc et TERRIEN Philippe.

Absentes et Excusées : BARIL Maryline, BOURDON Céline et LAFOND Chantal.

<u>Secrétaire de séance</u> : BARITEAU Philippe

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30. Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du 14 Janvier 2014
- Compte Administratif 2013
- Affectation du résultat
- Compte de Gestion 2013
- Préparation budgétaire 2014
- Travaux rue Délidon
- Bureaux de vote
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Janvier 2014

Adopté à l'unanimité

Compte Administratif 2013

Madame le Maire présente le bilan financier 2013. En section de fonctionnement, les dépenses ont été de 632 194,92 € et les recettes perçues à hauteur de 842 466,38 € En section d'investissement 543 832,19 € ont été dépensées et 342 075,95 € encaissées.

Affectation du résultat

Au vu des reports constatés au 1^{er} Janvier 2013, des dépenses et recettes de l'année, le résultat au 31 Décembre 2013 s'élève à la somme de +104 680,25 €.

Compte de Gestion 2013

Le Compte de Gestion 2013 transmis par Madame la Trésorière est identique au compte Administratif de la Commune.

Préparation budgétaire 2014

Le vote du Budget aura lieu lors de la réunion du Vendredi 21 Mars prochain.

Le Conseil Municipal échange sur les différents projets qui vont être étudiés par la commission budget.

Travaux rue Délidon

Mme Le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec Mr LEMOINE (DDTM) qui préconise de consulter trois architectes pour effectuer le levé topographique de la rue Délidon.

Le Conseil Municipal décide de solliciter les cabinets TOURNIER-GILLOOTS, CHARBONNIER et SITEA CONSEILS.

Bureaux de vote

Point reporté

Droit de préemption Zone UX et AUX

Mme Le Maire donne lecture d'un courrier de la CDC AUNIS SUD qui sollicite le transfert du droit de préemption de la Commune au bénéfice de la Communauté de Communes pour les terrains situés en zone UX et AUX du plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal accepte ce transfert.

Questions diverses

Pas de question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.